



« Encore un passage à l'acte ! » : accueillir, comprendre, (ré)agir

BULLETIN D'INSCRIPTION GROUPE

À retourner complété lisiblement à :
Acte Presse / RSP 2025 - 12 rue Dupetit Thouars 75003 Paris.
Tél : 01 42 77 52 77 - Fax : 01 42 77 52 37 - Email : rsp@santementale.fr

Formation continue :
n° 11755512075

► ÉTABLISSEMENT PRENANT EN CHARGE AU TITRE DE LA FORMATION

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

NOM DU RESPONSABLE DU SERVICE DE FORMATION :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

TÉL. SERVICE FORMATION : FAX SERVICE FORMATION :

E-MAIL SERVICE FORMATION :

► DROITS D'INSCRIPTION

		Jusqu'au 31/08/2025	À partir du 01/09/2025
INSCRIPTION AUX 11^{ES} RENCONTRES SOIGNANTES EN PSYCHIATRIE, le mardi 14 octobre 2025 (prix par personne)	5 à 10 personnes	<input type="checkbox"/> 310 €	<input type="checkbox"/> 330 €
	11 à 15 personnes	<input type="checkbox"/> 290 €	<input type="checkbox"/> 310 €
	16 à 20 personnes	<input type="checkbox"/> 270 €	<input type="checkbox"/> 290 €

► NOMS DES PARTICIPANTS (inscription page suivante)

► MODE DE RÈGLEMENT

- Par virement (mandat administratif) : Compte Société Générale IBAN : FR76 3000 3028 3300 0200 3487 507 - CODE BIC : SOGEFRPP
 Par chèque à l'ordre d'Acte Presse / RSP 2025

► FACTURATION (si adresse différente de celle mentionnée ci-dessus, facture à libeller selon les instructions suivantes) :

NOM DE LA SOCIÉTÉ, ORGANISME OU INSTITUTION :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

► CONDITIONS D'ANNULATION :

Seules les annulations signalées par écrit (courrier, mail) avant le 31 août 2025 avec accusé de réception de la part de la société Acte Presse, entraîneront le remboursement des sommes versées ou leur non facturation **déduction faite de 50 € TTC pour frais de dossier. À partir du 1er septembre, en cas d'annulation l'intégralité de la valeur de l'inscription resterait due.** Le 14 octobre 2025 en cas de non-présentation du participant ou d'abandon de la formation l'intégralité de la valeur de l'inscription resterait également due. En cas de force majeure (arrêt maladie, événement familial grave) **avec certificat médical ou justificatif à l'appui**, l'organisme de formation s'engage à rembourser les frais d'inscription reçus ou à ne pas les réclamer **déduction faite de 50 € TTC pour frais de dossier.**

